

Qu'y a-t-il de bio dans le bio ?

RÉSUMÉ : La tendance du naturel pousse les consommateurs à se tourner vers les produits cosmétiques naturels ou biologiques.

De nombreux labels existent sur le marché français, chacun avec des cahiers des charges différents. Il est donc possible de retrouver des cosmétiques labellisés biologiques contenant 5 % d'ingrédients biologiques à côté de produits en contenant 100 %.

Ces cosmétiques sont souvent jugés comme étant plus sûrs par les consommateurs, pourtant ils ne sont pas plus "hypoallergéniques" que les cosmétiques conventionnels, notamment au vu de leur large utilisation d'ingrédients d'origine végétale dont les huiles essentielles.



E. BEYEL

Docteur en pharmacie, laboratoire Codexial
VANDŒUVRE-LÈS-NANCY.

A l'ère des applications décryptant les compositions des produits cosmétiques et mettant en avant les dangers potentiels de certains ingrédients, les produits certifiés biologiques se taillent la part du lion ! Les labels biologiques sont même devenus un gage de qualité et vus comme des produits "plus sûrs" par le grand public. Cette tendance du "plus naturel" se retrouve d'ailleurs aussi bien dans le secteur alimentaire que dans celui des produits ménagers ou des cosmétiques. En 2017, plus de 9 Français sur 10 déclaraient avoir consommé du bio au cours des 12 derniers mois. Parmi eux, près des ¾ précisaient en consommer au moins une fois par mois.

Quant aux produits cosmétiques, 43 % des Français déclaraient avoir acheté au moins un cosmétique bio contre 24 % en 2013. Avec une proportion encore plus importante pour les femmes : 58 % ont en effet déclaré avoir acheté au moins un produit cosmétique ou d'hygiène bio l'an dernier, soit une proportion presque doublée en 8 ans (33 % en 2010) comme le rapporte une enquête Ifop en partenariat avec Nuobox (étude menée en 2018 sur un échantillon de 1047 femmes représentatif de la population féminine de 18 ans et plus) [1].

Les principales raisons de l'utilisation de produits bio sont le souci de préserver son corps et sa santé (cité par 73 % des utilisatrices), le respect de l'environnement (64 %) et le bien-être des animaux (56 %) [2].

■ Les différents labels en France

Plusieurs logos apposés sur les produits cosmétiques biologiques (et/ou naturels selon les cas) existent sur le marché français. Dans l'esprit de nombreux consommateurs, un produit certifié "cosmétique biologique" est composé à 100 % d'ingrédients naturels et bio. Pourtant, selon les labels ou référentiels, les pourcentages d'ingrédients d'origine biologique ou naturelle entrant dans la composition des produits cosmétiques varient. Le consommateur pourra donc retrouver dans les rayons des produits estampillés d'un logo bio contenant 10 % d'ingrédients d'origine biologique juste à côté de cosmétiques composés à 95 % d'ingrédients d'origine biologique. De quoi égarer les consommateurs non avertis !

Les labels les plus fréquemment retrouvés en France sont Ecocert [3] et Cosmebio [4]. Ces deux labels sont scindés en deux selon que les cosmétiques

sont certifiés écologiques ou biologiques. Pour ces deux certifications, le pourcentage minimum d'ingrédients d'origine naturelle est de 95 %. Parmi ces 95 % d'ingrédients d'origine naturelle, deux types d'ingrédients peuvent composer les produits cosmétiques :

– les ingrédients naturels sont les ingrédients végétaux, minéraux, marins ou animaux. Pour ces derniers, les ingrédients ne doivent pas être “*constitutifs de l'animal, ni entraîner son stress, sa souffrance ou sa mort et doivent être naturellement produits par eux*” (le miel et le lait d'ânesse par exemple) ;

– les ingrédients d'origine naturelle sont des ingrédients naturels ayant subi une transformation chimique. Une liste des transformations chimiques autorisées est spécifiée au sein de ces deux labels (alkylation, estérification, hydrolyse...).

Ensuite, si les cosmétiques labellisés Ecocert ou Cosmebio sont certifiés “écologiques”, ils contiendront *a minima* 5 % d'ingrédients issus de l'agriculture biologique contre 10 % pour les produits certifiés “biologiques”.

Le label Cosmos [5] (*natural* ou *organic* selon les compositions) correspond à

un référentiel européen développé par 5 membres fondateurs de labels bio : BDIH (Allemagne), Cosmebio et Ecocert (France), ICEA (Italie) et Soil Association (Grande-Bretagne). Ce référentiel a été fondé afin de définir des exigences minimales communes aux différents labels et ainsi d'harmoniser les pratiques pour que les consommateurs puissent s'y retrouver. Il est obligatoire pour tout nouveau produit cosmétique depuis janvier 2017, pour les produits labellisés Ecocert et Cosmebio. Il est toujours associé aux autres labels des différents pays. Un produit cosmétique français pourra donc être à la fois labellisé Cosmebio et Cosmos Organic par exemple. Dans ce cas, le référentiel Cosmos Organic s'applique.

On retrouve, également sous le logo Cosmos, des produits certifiés Cosmos Natural. Sous ce référentiel, il n'y a pas de pourcentage minimum d'ingrédients biologiques à avoir dans un produit cosmétique. Néanmoins, ce produit devra contenir *a minima* 95 % d'ingrédients d'origine naturelle.

Un autre label développé en France est celui de Nature & Progrès [6], association de consommateurs de producteurs

agricoles et de professionnels de la cosmétique biologique fondée en 1964. Son cahier des charges interdit les substances chimiques de synthèse et exige que la totalité des ingrédients végétaux soit d'origine biologique. 100 % des ingrédients utilisés doivent être d'origine biologique si cela est possible. Les produits non bio autorisés sont ceux pour lesquels il n'existe aucune alternative naturelle. Au minimum, 70 % des produits de la marque cosmétique doivent être conformes au cahier des charges de ce label pour pouvoir apposer son logo.

Tous ces labels imposent des critères différents (**tableau I**), néanmoins ceux-ci se rejoignent quant à une restriction d'utilisation des ingrédients synthétiques (5 % maximum pour Cosmebio, Ecocert et Cosmos, et seulement lorsque cela est inévitable pour Nature & Progrès).

Dans la liste INCI (*International Nomenclature of Cosmetic Ingredients*) des produits cosmétiques, les ingrédients d'origine biologique sont généralement indiqués par l'ajout d'un astérisque après le nom de l'ingrédient, celui-ci renvoyant à la mention

	Ecocert	Cosmebio	Cosmos	Nature & Progrès
				
Pourcentage minimum d'ingrédients naturels ou d'origine naturelle	95 %	95 %	95 %	Autant que possible
Pourcentage minimum d'ingrédients issus de l'agriculture biologique				
Pour l'ensemble des ingrédients	Cosmétique éco 5 %	Cosmétique éco 5 %	Cosmos Natural 0 %	Autant que possible
	Cosmétique bio 10 %	Cosmétique bio 10 %	Cosmos Organic 20 % (10 % pour les produits rincés)	
Pour les ingrédients végétaux	Cosmétique éco 50 %	Cosmétique éco 50 %	Cosmos Organic 0 %	100 % pour les produits d'origine végétale ou issus d'une cueillette réglementée
	Cosmétique bio 95 %	Cosmétique bio 95 %	Cosmos Organic 95 %	

Tableau I: Exigences des différents labels “bio”.

“*ingrédients issus de l’agriculture biologique*”. En revanche, et sauf mention spécifique de la marque de cosmétiques, le consommateur n’a aucun moyen de savoir si l’ingrédient utilisé est d’origine naturelle ou synthétique.

■ Vers une évolution ?

Avec la norme ISO 16128 sur les cosmétiques naturels et biologiques publiée fin septembre 2017, nous pouvions nous attendre à une harmonisation totale entre les différents labels. Les industriels pensaient quant à eux obtenir des définitions précises sur les ingrédients biologiques et/ou naturels allant dans le sens de leur label. Pourtant cette norme a finalement été vivement critiquée par ces différents labels, notamment pour les points suivants :

- un ingrédient est considéré comme “dérivé naturel” dès qu’il contient plus de 50 % de matières premières naturelles ;
- le mode de calcul d’indices de naturalité et d’origine biologique peut entraîner une confusion quant à la teneur en ingrédients bio et/ou naturels d’un produit. Ce mode de calcul permet par exemple de calculer un indice d’origine naturelle ou bio sur un produit, alors qu’aucun des ingrédients n’est réellement naturel ou certifié bio. Par exemple, les silicones, jusqu’alors interdits en cosmétique biologique, pourraient être jugés comme étant d’origine naturelle car ils sont issus du sable (silicium).

Quelle est la place des conservateurs dans les produits labellisés biologiques ?

Les conservateurs sont régulièrement pointés du doigt par les magazines consommateurs pour leurs possibles effets néfastes sur la santé humaine (perturbation endocrinienne, potentiel allergisant...). Ainsi, les parabènes, le phénoxyéthanol, le triclosan sont des

ingrédients “controversés”, interdits en cosmétique certifiée biologique. Le magazine *Que choisir* les inclut d’ailleurs dans sa liste des “*molécules toxiques à éviter*” [7].

En plus de ces informations grand public, les autorités de santé remettent également en cause l’utilisation de certains de ces conservateurs : l’ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) a ainsi remis en cause l’utilisation du phénoxyéthanol [8]. En 2012, elle recommandait que ce conservateur ne soit pas utilisé dans les produits cosmétiques destinés au siège des bébés mais également que sa teneur maximale soit fixée à 0,4 % pour les autres produits destinés aux enfants de moins de 3 ans. Pourtant, la réglementation actuelle autorise l’utilisation de cet ingrédient jusqu’à 1 % dans tous produits cosmétiques confondus, sans différenciation de concentration selon les populations.

L’ANSM a constitué un comité scientifique spécialisé temporaire de travail en décembre 2017 afin de transmettre ses conclusions sur cet ingrédient à la Commission européenne, et ce dans l’optique de faire évoluer la réglementation [9]. Les conclusions de ce comité précisent que les produits cosmétiques destinés au siège du bébé ne devraient pas contenir de phénoxyéthanol mais que, pour les autres produits, la concen-

POINTS FORTS

- Chaque label bio possède son propre cahier des charges, tous les labels n’ont donc pas les mêmes exigences.
- Les produits labellisés biologiques peuvent contenir 5 à 100 % d’ingrédients d’origine biologique.
- Il est primordial d’apprendre à déchiffrer les étiquettes des produits cosmétiques afin de conseiller au mieux les patients.
- Cosmétique biologique ne signifie pas nécessairement cosmétique plus sûr ou à moindre risque allergique. Attention notamment à la présence fréquente d’ingrédients d’origine végétale !

tration maximale de 1 % devrait être maintenue, même pour les enfants de 3 ans ou moins.

Les différents produits labellisés biologiques n’autorisent quant à eux que 5 conservateurs parmi ceux listés dans l’annexe V du règlement cosmétique [10], utilisables dans les cosmétiques conventionnels. Il s’agit de :

- l’acide benzoïque et ses sels ;
- l’alcool benzylique ;
- l’acide salicylique et ses sels (non autorisé pour le label Nature & Progrès) ;
- l’acide sorbique et ses sels ;
- l’acide déhydroacétique et ses sels.

Ces conservateurs sont des molécules dérivées de substances existantes à l’état naturel (sauf l’acide déhydroacétique) qui sont appelés conservateurs “nature-identiques” (*nature-like*). Ils sont néanmoins toujours d’origine synthétique dans les produits cosmétiques biologiques.

La charte Nature & Progrès précise par ailleurs que sont à privilégier les “conservateurs” d’origine naturelle, extraits sans solvants synthétiques et substances toxiques tels que l’acide lactique, l’extrait de propolis, les huiles essentielles... Pourtant, ces ingrédients ne sont pas autorisés pour une utilisation en tant que conservateurs dans le règlement cosmétique actuel (notons cependant que

le cahier des charges Nature & Progrès date de 2015 et que la réglementation des conservateurs ne cesse d'évoluer).

■ Des produits plus sûrs ?

Les cas de cosmétovigilance ne font malheureusement pas la différence entre les cas relatifs aux produits cosmétiques conventionnels et aux produits cosmétiques labellisés biologiques. Difficile donc d'incriminer plus fortement les produits conventionnels ou naturels/biologiques. Les derniers chiffres des effets indésirables liés à l'utilisation de produits cosmétiques faisaient état de 234 signalements à l'ANSM en 2017 contre 238 en 2016 [11].

Néanmoins, il est important de préciser que de nombreux produits naturels ou biologiques contiennent des huiles essentielles. Or, les huiles essentielles sont bien connues pour leur pouvoir allergisant ou irritant cutané. L'huile essentielle de *tea tree* (arbre à thé), retrouvée dans la liste des ingrédients cosmétiques sous le nom *Melaleuca alternifolia*, est utilisée dans de nombreux soins naturels et/ou biologiques des peaux à imperfections pour ses

propriétés antibactériennes. C'est pourtant l'huile essentielle pour laquelle on recense le plus grand nombre d'articles faisant état de réactions allergiques sous forme de dermatite de contact [12].

Les produits cosmétiques naturels ou biologiques offrent certaines garanties aux consommateurs quant à la naturalité des ingrédients entrant dans la composition des produits cosmétiques qu'ils achètent. Toutefois, ces produits n'en sont pas plus sûrs. Aucun cosmétique, aussi naturel soit-il, ne peut se targuer d'être dénué de risque allergique. Il importe donc que les consommateurs apprennent à déchiffrer les listes d'ingrédients contenus dans les produits cosmétiques qu'ils utilisent. Cela est d'autant plus important pour les dermatologues qui seront ainsi mieux à même de conseiller leurs patients.

BIBLIOGRAPHIE

1. <https://www.ifop.com/publication/cosmetiques-le-boom-du-bio/> Étude Ifop pour Nuoobox.com réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 6 au 10 septembre 2018 auprès d'un échantillon de 1 047 femmes,

représentatif de la population féminine âgée de 18 ans et plus.

2. <http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/agencebio-dossierdepressebarometre.pdf> - Étude menée par Internet, via l'Access panel grand public CSA buzz, du 16 au 22 novembre 2017 auprès d'un échantillon représentatif de 1 002 Français âgés de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas.
3. <http://www.ecocert.com>
4. <https://www.cosmebio.org/fr>
5. <https://cosmos-standard.org>
6. www.natureetprogres.org
7. <https://www.quechoisir.org/decryptage-produits-cosmetiques-les-fiches-des-molecules-toxiques-a-eviter-n2019/>
8. ANSM. Évaluation du risque lié à l'utilisation du phénoxyéthanol dans les produits cosmétiques. Juin 2012.
9. CSST. Utilisation du Phénoxyéthanol dans les produits cosmétiques. Décembre 2017.
10. Règlement n°1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009.
11. ANSM. Rapport d'activité 2017.
12. DE GROOT AC, SCHMIDT E. Tea tree oil: contact allergy and chemical composition. *Contact Dermatitis*, 75:129-143.

L'auteur a déclaré exercer au sein du laboratoire Codexial.